

## INFORMATIONS

### L'équipe est composée de :

- Praticiens Hospitaliers
- Interne(s)
- Cadre de santé
- Neuropsychologue
- Psychologue
- Assistante sociale
- Psychomotricienne
- Éducateurs
- Infirmiers
- Aides-soignants
- Enseignant spécialisé
- Secrétaire
- Agents de bio-nettoyage

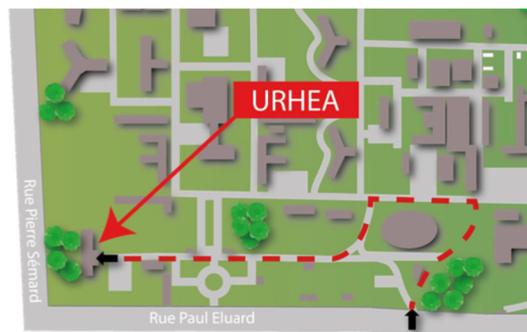
### Unité Régionale d'Hospitalisation pour Enfants et Adolescents Arthur RIMBAUD

Centre Hospitalier du Rouvray  
4 Rue Paul Eluard  
76300 Sotteville-Lès-Rouen

**Le secrétariat est joignable le :**  
Lundi - Mardi (AM) – Jeudi – Vendredi  
au : **02.32.95.11.37.**

*En dehors de ces horaires, l'appel sera redirigé  
vers l'équipe soignante de l'unité.*

**Courriel :**  
[secretariat.urhea@ch-lerouvray.fr](mailto:secretariat.urhea@ch-lerouvray.fr)



Centre Hospitalier du Rouvray – URHEA — service communication  
Notre réf. : B/DDS/128/A du 28 septembre 2023



Pôle Enfants et Adolescents



**Unité Régionale  
d'Hospitalisation  
pour Enfants et Adolescents**

**Arthur RIMBAUD**



Centre Hospitalier  
du Rouvray

URHEA - 4 Rue Paul Eluard,  
76300 Sotteville-Lès-Rouen  
Tel : 02 32 95 11 37  
[www.ch-lerouvray.fr](http://www.ch-lerouvray.fr)

## PRÉSENTATION

L'unité d'hospitalisation temps plein Arthur Rimbaud accueille des jeunes enfants et adolescents jusqu'à 16 ans, domiciliés dans le département de la Seine Maritime et de l'Eure.

Composée de dix lits, elle prend en charge les enfants et adolescents en situation de crise liée à des pathologies psychiatriques inaugurations ou survenant sur des troubles graves de la personnalité.

Deux modalités d'admission sont possibles : l'hospitalisation programmée ou le transfert dans le cadre de situation de patient déjà hospitalisé nécessitant un accueil en service fermé.

Complémentaire aux soins apportés en ambulatoire, l'unité A. RIMBAUD a pour mission de réaliser une évaluation à visée diagnostic et thérapeutique dans le cadre de situations complexes.

La durée moyenne de séjour est de 4 semaines.

Le consentement écrit des deux parents est indispensable pour permettre une hospitalisation.

## LA DEMANDE

Pour une hospitalisation programmée, la demande doit être formulée par un médecin pédopsychiatre à l'aide d'un dossier à compléter.

A réception du dossier, un entretien de pré admission est programmé sur l'unité avec le pédopsychiatre, l'assistante sociale et un membre de l'équipe soignante. Doivent être présents :

- Le jeune
- Les parents ou représentants légaux
- L'équipe de la structure qui accompagne l'enfant

L'indication à une hospitalisation revient au médecin pédopsychiatre de l'unité après lecture du dossier et entretien clinique avec l'enfant, la famille et les partenaires.

En fonction de l'urgence et/ou des places disponibles, l'enfant est soit admis à la suite de l'entretien ou inscrit en liste d'attente.

Le protocole d'hospitalisation comprend une semaine de séparation en début d'hospitalisation où le jeune n'a aucun contact avec l'extérieur.

## LES SOINS

Le jeune est accompagné par une équipe pluridisciplinaire.

Après un temps d'observation et d'évaluation, un projet de soins est élaboré en collaboration avec le jeune et sa famille.

Celui-ci est composé :

- d'entretiens individuels
- d'entretiens familiaux
- de médiations thérapeutiques

Différents bilans sur le plan somatique, psychopathologique, scolaire et social sont proposés, sur indication médicale.

La famille est informée lors de la mise en place de traitements.

Des visites sur l'unité puis de permissions sur l'extérieur sont accordés, sur indication médicale, en fonction de l'état clinique du jeune.

Des temps de synthèse partenariale sont organisés pour favoriser le relai des soins.

L'adhésion aux soins du jeune et l'implication de l'entourage proche est recherchée.